

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Séance du jeudi 15 décembre 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 8.1, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 10.1, 10.2, motion n°1, motion n°2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

Etaient présents : **Amagney :** Thomas JAVAUX **Arguel :** André AVIS **Audeux :** Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus :** Serge RUTKOWSKI (à partir du rapport 2.7), Geneviève VERO **Avanne-Aveney :** Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD **Besançon :** Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au rapport 2.5), Nicolas BODIN, Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD (jusqu'au rapport 2.5), Fanny GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au rapport 2.8), Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Jean-Claude ROY, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN **Beure :** Auguste KOELLER **Boussières :** Roland DEMESMAY **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE (jusqu'au rapport 9.1) **Chaleze :** Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) **Chalezeule :** Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.8) **Champagney :** Claude VOIDEY **Champvans-les-Moulins :** Jean-Marie ROTH **Châtillon-le-Duc :** Catherine BOTTERON (représentée par Annie POIGNAND), Philippe GUILLAUME (représenté par Denis GALLET jusqu'au rapport 1.1.2) **Chaucenne :** Bernard VOUGNON **Chaufontaine :** Jacky LOUISON **Chemaudin :** Bruno COSTANTINI **Dannemarie-sur-Crête :** Gérard GALLIOT (jusqu'au rapport 1.1.8) **Deluz :** Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.3) **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER **Francois :** Françoise GILLET, Claude PREIONI **Gennes :** Maryse MILLET **Grandfontaine :** François LOPEZ **La Chevillotte :** Jean PIQUARD **La Vèze :** Jacques CURTY **Larnod :** Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET jusqu'au rapport 2.4) **Mamirolle :** Robert POURCELOT (jusqu'au rapport 1.1.4) **Marchaux :** Bernard BECOULET (à partir du rapport 1.1.1), Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin :** Daniel PARIS **Miserey-Salines :** Marcel FELT **Montfaucon :** Michel CARTERON (représenté par Corinne PETER), Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château :** Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR **Morre :** Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.8) **Pelousey :** Catherine BARTHELET, Claude OYTANA **Pirey :** Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE **Rancenay :** Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Saône :** Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB jusqu'au rapport 1.1.4), Alain VIENNET (jusqu'au rapport 2.5) **Serre-les-Sapins :** Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY **Tallenay :** Jean-Yves PRALON **Thise :** Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH **Torpes :** Dominique GRUBER **Vaire-Arcier :** Patrick RACINE **Vaire-le-Petit :** Michèle DE WILDE-BESANCON **Vaux-les-Prés :** Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins :** Patrick VERDIER (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 1.1.8)

Etaient absents : **Besançon :** Hayatte AKODAD, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOU, Béatrice FALCINELLA, Abdel GHEZALI, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT, Béatrice RÖNZI, Jean ROSSELOT, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Marie-Noëlle SCHOELLER, Zahira YASSIR-COUVAL **Beure :** Philippe CHANEY **Boussières :** Bertrand ASTRIC **Busy :** Philippe SIMONIN **Champoux :** Thierry CHATOT **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** Jean-Pierre PROST **Grandfontaine :** Laurent SANSEIGNE **Le Gratteris :** Cédric LINDECKER **Mamirolle :** Daniel HUOT **Miserey-Salines :** Denis JOLY **Nancray :** Daniel ROLET **Novillars :** Philippe BELUCHE **Osselle :** Jacques MENIGOZ **Pirey :** Jacques COINTET **Routelle :** Claude SIMONIN **Thoraise :** Jean-Michel MAY

Secrétaire de séance : Bernard GAVIGNET

Procurations de vote :

Mandants : S. RUTKOWSKI (jusqu'au rapport 2.6), H. AKODAD, T. BENETEAU de LAPRAIRIE (à partir du rapport 2.6), P. BONTEMPS, B. CYPRIANI, Y.M. DAHOU, B. FALCINELLA (jusqu'au rapport 1.1.4), D. GENDRAUD (à partir du rapport 2.6), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du rapport 3.1), A. GHEZALI, J.P. GOVIGNAUX, L. HAKKAR, V. HINCELIN (à partir du rapport 1.1.1), S. JEANNIN, J.S. LEUBA (à partir du rapport 1.1.5), J. MARIOT (à partir du rapport 1.1.1), C. MICHEL (jusqu'au rapport 2.8), B. RÖNZI, J. ROSSELOT, J. SCHIRRER, M.N. SCHOELLER, Z. YASSIR-COUVAL, P. CHANEY, B. ASTRIC, R. REYLE (à partir du rapport 1.1.9), D. HUOT, B. BECOULET (jusqu'au rapport 0.2), P. BELUCHE (jusqu'au rapport 2.8), A. VIENNET (à partir du rapport 2.6),

Mandataires : G. VERO (jusqu'au rapport 2.6), N. BODIN, F. ALLEMANN (à partir du rapport 2.6), F. FELLMANN, N. GUILLEMET, D. POISSENOT, J.S. LEUBA (jusqu'au rapport 1.1.4), S. WANLIN (à partir du rapport 2.6), C. THIEBAUT (à partir du rapport 3.1), N. WEINMAN, J.C. ROY, F. MONNEUR, C. TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), J. PANIER, E. ALAUZET (à partir du rapport 1.1.5), M. LOYAT (à partir du rapport 1.1.1), F. GERDIL-DJAOUAT (jusqu'au rapport 2.8), E. DUMONT, J.M. GIRERD, J.J. DEMONET, J.L. FOUSSERET, C. DEVESA, A. KOELLER, R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.9), F. LOPEZ, B. VIONNET (jusqu'au rapport 0.2), B. BOURDAIS (jusqu'au rapport 2.8), J.P. DILLSCHNEIDER (à partir du rapport 2.6),

Délibération n°2011/001611

Rapport n°7.1 - Subventions aux associations intervenant auprès des gens du voyage 2011

Subventions aux associations intervenant auprès des gens du voyage 2011

Rapporteur : Robert STEPOURJINE, Vice-Président

Commission : Habitat, Politique de la Ville

Inscription budgétaire	
BP 2011 et PPIF 2011-2015 « Subventions Politique de la Ville »	Montant prévu au BP 2011 : 40 000 € Montant de l'opération : 10 000 € sur année 2011

Résumé :

Dans le cadre de sa compétence « Politique de la Ville », le Grand Besançon a décidé dès 2009 de soutenir les actions sociales à destination des gens du voyage, nécessaires à une gestion apaisée des aires et à une intégration réussie des voyageurs. En cohérence avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage publié en 2004, le Grand Besançon soutient financièrement 2 associations œuvrant pour la politique d'accompagnement des usagers de nos aires d'accueil : l'Association pour la Scolarisation des Enfants Tziganes (ASET) et l'association « Gens du voyage et Gadjé », soit 10 000 € au titre de l'année 2011.

I. Camion école sur les aires des gens du voyage du Grand Besançon

L'intervention de l'ASET (Association pour la Scolarisation des Enfants Tziganes) consiste en la mise en place de camions écoles ayant pour finalité de promouvoir la scolarisation des enfants du voyage, en collaboration avec les familles, les écoles publiques et privées, de défendre le droit à l'école et le respect des autres droits fondamentaux.

Depuis 1992 sur le territoire de la Haute-Saône et depuis 2007 dans le Nord de la Franche-Comté circulent des camions-écoles qui interviennent sur les lieux de stationnement des gens du voyage.

Les enseignants de l'Education Nationale dédiés à cette action ciblent leur intervention sur le public 3-6 ans non scolarisé. En effet, ce dispositif a pour vocation de constituer une passerelle vers une scolarisation future.

Depuis fin septembre 2009, un camion-école intervient sur les aires du Grand Besançon, celui-ci ayant participé au financement de l'investissement en 2009, puis aux frais de fonctionnement à partir de 2010.

L'école Jules Ferry, située à proximité de l'aire de la Malcombe à Besançon, accueille régulièrement l'ensemble des enfants stationnant sur cette aire et bénéficie de la présence d'une enseignante dédiée à leur accompagnement scolaire. En 2010 avait donc été établie une priorité d'action sur les aires périphériques accueillant un public extrêmement marginal et éloigné de la scolarisation.

L'année 2011 s'est traduite par une intervention renforcée du camion-école sur l'aire de Saône qui accueille régulièrement une vingtaine d'enfants en âge d'être scolarisés. L'enseignante dédiée à cette mission a réalisé un important travail auprès des enfants et de leurs parents et ce, malgré les tensions créées par ces familles et leur expulsion de l'aire d'accueil de Saône à la fin du premier trimestre 2011 suite à de graves manquements au Règlement intérieur et d'importants troubles à l'ordre public. L'enseignante a poursuivi sa mission au gré des déplacements de ces familles et maintenu un lien avec elles alors que l'ensemble des autres partenaires l'avait rompu.

Au titre de son intervention pour la scolarisation des enfants du voyage en 2011, l'ASET sollicite le Grand Besançon en vue d'obtenir une subvention de 4 000 €, liée aux coûts de fonctionnement du camion-école.

II. Partenariat avec l'association représentative des gens du voyage Gadje

A/ Subvention de fonctionnement

Selon le schéma départemental du Doubs, « la politique d'accueil des gens du voyage doit prévoir des actions de suivi pour les gens du voyage ayant des difficultés, au même titre que les autres populations ».

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon travaille de manière régulière et constructive avec l'association Gadje qui accompagne de nombreux ménages stationnés sur les aires d'accueil du Grand Besançon. Outre l'accompagnement social des familles bénéficiaires du RSA, différentes actions sont menées par l'association dans le domaine de l'insertion professionnelle (création de micro entreprises, inscription à la Chambre de Commerce, passage du permis de conduire, etc.) et ce, afin de permettre aux voyageurs de s'intégrer professionnellement et de rendre leurs activités (ferrailage, ramonage, élagage, ...) légales.

Le travail exercé par l'association concourt bien entendu à une gestion apaisée des aires d'accueil et nous permet, grâce à l'intervention de travailleurs sociaux spécialisés de faire face à nos obligations légales en termes d'accompagnement des gens du voyage.

Au titre de l'année 2011, l'association Gens du voyage et Gadje sollicite auprès du Grand Besançon l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 3 000 €.

B/ Accompagnement social renforcé de familles très marginalisées

Face aux difficultés rencontrées par le Grand Besançon dans la gestion des aires du Plateau (Mamirolle et Saône) liées à leur fréquentation systématique par des familles extrêmement marginales et causant d'importants troubles, exactions et voies de faits, notre collectivité a demandé à l'association Gadje de nous soumettre un projet d'accompagnement social renforcé auprès de ces familles afin de parvenir à une gestion régulée des aires du Plateau.

Suite à étude, l'association nous a proposé le mandatement d'un travailleur social expérimenté justifiant d'une expérience solide le qualifiant tout particulièrement pour ce genre d'actions au rythme d'une journée par semaine sur l'aire de Saône.

Les objectifs affichés de cet accompagnement renforcé étant les suivants :

- maintenir les familles dans la perspective d'un projet de sédentarisation,
- favoriser l'adhésion des familles aux solutions de stationnement temporaires,
- engager les familles vers de nouveaux comportements adaptés (scolarisation des enfants, respect des équipements mis à leur disposition, respect envers le personnel d'accueil et l'ensemble des autres partenaires, normalisation professionnelle, etc.).

L'accompagnement assuré par le travailleur social s'est étendu d'octobre 2010 à mars 2011. A l'issue de cette période et suite à des événements graves, il a été décidé de ne pas maintenir l'action et de procéder à l'expulsion définitive des familles concernées.

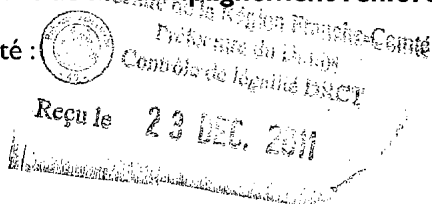
Au titre de l'année 2010, le Grand Besançon a financé cette action à hauteur de 3 100 € pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2010. La collectivité s'engage à solder le financement de l'intervention de Gadje par le versement des 3 000 € correspondant à la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2011.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution :

- d'une subvention de 4 000 € à l'ASET,
- d'une subvention de 6 000 € à Gadje (3 000 € subvention de fonctionnement + 3 000 € financement de l'accompagnement renforcé).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 112
Contre : 0
Abstention : 0



Pour extrait conforme,

Le Président

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 15 décembre 2011
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon